



# KINNEAR'S MILLS

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

- Siège #1 - Robert Sanfaçon
- Siège #2 - Roger Gosselin
- Siège #3 - Joanne LaBranche
- Siège #4 - Marisol Brochu
- Siège #5 - James Allan
- Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2024-11-201**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024**
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE**
  - 4.1 - Adoption des comptes du mois**
  - 4.2 - Dépôt des rapports semestriels de l'état des revenus et des dépenses**
  - 4.3 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**
  - 4.4 - Registre public des déclarations faites par un membre du conseil**
  - 4.5 - Séance extraordinaire pour l'adoption du budget**
  - 4.6 - Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes**
  - 4.7 - Fixer le taux d'intérêt pour l'année 2025**
  - 4.8 - Taxes 2025 - Nombre de versements**
  - 4.9 - Troisième versement pour le service intermunicipal incendie**
  - 4.10 - Offre de service - Restauration de la rivière Osgood**
  - 4.11 - Lien interrives à l'est du Québec**
  - 4.12 - Offre de service - Jul Solutions**

- 4.13 - Dissolution du comité de développement communautaire en loisirs et culture de Kinnear's Mills
- 4.14 - Offre de services - Precicom
- 4.15 - Écocentres MRC - Modification de la demande financière à Recyc-Québec
- 4.16 - Entente intermunicipale incendie - Évaluateur
- 4.17 - Offre de service - Atelier jaune moutarde
- 4.18 - Offre de service 2025 - Services comptables SC
- 5 - TRAVAUX PUBLICS
  - 5.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 6 - LOISIRS ET TOURISME
  - 6.1 - Embauche des surveillants de la patinoire
  - 6.2 - Programme - Emploi été Canada 2025
  - 6.3 - Addenda - Entente intermunicipale en matière de loisir modifiée
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 8 - LÉGISLATION
  - 8.1 - Adoption du règlement numéro 530 amendant le règlement numéro 264 relatif au Zonage
  - 8.2 - Adoption du second projet de règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats
  - 8.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 531 concernant la régie interne des séances
- 9 - VARIA
  - 9.1 - À la rencontre de notre communauté - Demande de partenariat
  - 9.2 - Opération nez rouge - Demande de partenariat
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2024-11-202

**3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024**

**ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le procès-verbal du 7 octobre 2024, soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

#### **4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE**

**2024-11-203**

##### **4.1 - Adoption des comptes du mois**

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	12 800.33 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	221 586.61 \$
Grand total des paiements:	234 386.94 \$

**ADOPTÉE**

**2024-11-204**

##### **4.2 - Dépôt des rapports semestriels de l'état des revenus et des dépenses**

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2024, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**2024-11-205**

##### **4.3 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt des déclarations des intérêts pécuniers de tous les membres du conseil municipal.

**2024-11-206**

##### **4.4 - Registre public des déclarations faites par un membre du conseil**

En conformité avec l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil municipal lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et déontologie des élus, soit 200.00 \$.

La directrice générale affirme avoir reçu une déclaration au cours de l'année 2024.

**2024-11-207**

##### **4.5 - Séance extraordinaire pour l'adoption du budget**

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la séance spéciale pour l'adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations ait lieu le lundi, 2 décembre 2024, à 19h00, à la salle municipale.

**ADOPTÉE**

**2024-11-208**

**4.6 - Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes**

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2024 jusqu'au 5 janvier 2025, inclusivement.

**ADOPTÉE**

**2024-11-209**

**4.7 - Fixer le taux d'intérêt pour l'année 2025**

**ATTENDU QUE** le taux d'intérêt pour l'année précédente était de 12 %;

**ATTENDU QUE** le conseil juge que ce taux est juste;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le taux d'intérêt annuel sur tout arriéré de taxes, tout compte de taxes échu et toute somme due à la municipalité depuis plus de trente (30) jours soit fixé à douze pour cent (12%) pour l'année 2025.

**ADOPTÉE**

**2024-11-210**

**4.8 - Taxes 2025 - Nombre de versements**

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité ajoute un 4e versement pour la taxation annuelle 2025.

QUE le premier versement devra se faire le ou avant le 28 février 2025, le deuxième versement devra se faire le ou avant le 30 avril 2025, le troisième versement devra se faire le ou avant le 30 juin 2025 et le quatrième versement devra se faire le ou avant le 30 septembre 2025, sans frais d'intérêt si les délais sont respectés.

Le compte de taxes peut être réglé en totalité avant le 30 avril 2025, sans frais d'intérêts.

**ADOPTÉE**

**2024-11-211**

**4.9 - Troisième versement pour le service intermunicipal incendie**

**ATTENDU QUE** la facturation a été faite selon l'entente intermunicipale incendie;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la directrice générale soit autorisée à faire le troisième paiement de 2024.

**ADOPTÉE**

2024-11-212

#### 4.10 - Offre de service - Restauration de la rivière Osgood

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait des gros investissements dans le passé pour maintenir la rivière Osgood en bon état ;

**ATTENDU QUE** des travaux de restauration sont nécessaires pour assurer la pérennité des aménagements dans la rivière Osgood;

**ATTENDU QUE** les conséquences de l'ouragan *Irène* a déplacé des roches rendant certains seuils fragiles et susceptibles de détérioration rapide si aucune action n'est entreprise;

**ATTENDU** l'offre de service reçue;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal octroie un montant budgétaire de 25 000 \$ pour effectuer les travaux de restauration de la rivière Osgood en 2025;

QUE le conseil municipal mandate M. Mathieu Wéra-Bussière afin de gérer les travaux nécessaires à la restauration de la rivière Osgood;

QUE le conseil municipal mandate M. Mathieu Wéra-Bussière afin de faire les demandes de subventions liées à ce projet;

**ADOPTÉE**

2024-11-213

#### 4.11 - Lien interrives à l'est du Québec

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités de la région de la Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et qu'elles devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

**CONSIDÉRANT** l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

**CONSIDÉRANT** l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et de la Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes;

**CONSIDÉRANT QU'**un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Michelle Blais**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS:**

DE demander au gouvernement du Québec de soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec;

DE transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement de la région;

DE transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

**ADOPTÉE**

**2024-11-214**

**4.12 - Offre de service - Jul Solutions**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a octroyé un budget de 5000 \$ pour la numérisation des dossiers matricules en 2024;

**ATTENDU QU'**avec ce budget alloué, plus de la moitié des dossiers matricules ont été numérisés;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite terminer le projet de la numérisation des dossiers matricules en 2025;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal octroi un contrat à la compagnie *JUL Solutions* afin de numériser les dossiers matricules de la municipalité;

QUE le budget octroyé pour l'année 2025 soit de 3 500 \$;

QUE les dossiers matricules soient enregistrés sur un disque dure externe ainsi que sur une plateforme nuagique.

**ADOPTÉE**

**2024-11-215**

**4.13 - Dissolution du comité de développement communautaire en loisirs et culture de Kinnear's Mills**

**ATTENDU QUE** le comité de développement communautaire en loisirs et culture de Kinnear's Mills est enregistré au registre des entreprises en tant qu'un organisme à but non lucratif;

**ATTENDU QUE** cedit comité ne requiert pas une structure administrative d'un organisme à but non lucratif pour fonctionner;

**ATTENDU** la résolution adoptée par le comité de développement communautaire en loisirs et culture de Kinnear's Mills, le 16 octobre dernier;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le comité de développement communautaire en loisirs et culture de Kinnear's Mills soit dissout;

QUE cedit comité continu à opérer à titre de comité des loisirs de la municipalité;

QUE les fonds du compte bancaire appartenant au comité de développement communautaire en loisirs et culture de Kinnear's Mills soit versés au compte bancaire de la Municipalité de Kinnear's Mills;

**ADOPTÉE**

**4.14 - Offre de services - Precicom**

Ce point sera discuté à une séance subséquente.

**2024-11-216**

**4.15 - Écocentres MRC - Modification de la demande financière à Recyc-Québec**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide financière pour l'opération des écocentres dans la MRC incluait l'acquisition d'une déchiqueteuse de branches;

**ATTENDU QU'**une telle acquisition peut s'avérer problématique au niveau de la gestion, de l'entretien, du partage de l'équipement et de la capacité même de l'équipement;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills donne son accord pour modifier la demande financière collective à Recyc-Québec afin de remplacer l'achat, par la Ville de Disraeli, d'une déchiqueteuse au coût de 45 000 \$ par l'acquisition d'infrastructures supplémentaires au coût équivalent de 45 000 \$, toujours par la ville de Disraeli afin de maintenir au même niveau, la demande financière et incidemment, la subvention.

**ADOPTÉE**

**2024-11-217**

**4.16 - Entente intermunicipale incendie - Évaluateur**

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale incendie vient à échéance le 31 décembre 2024;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du renouvellement et de la négociation de cette entente, il est important d'avoir un inventaire à jour de l'équipement que le service intermunicipal possède;

**ATTENDU QU'**il est aussi important de connaître la valeur des équipements;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills demande aux municipalités participantes à l'entente de mandater un évaluateur indépendant pour déterminer la valeur réelle de l'équipement dans cette entente.

**ADOPTÉE**

2024-11-218

**4.17 - Offre de service - Atelier jaune moutarde**

**ATTENDU** le projet de réfection de la pancarte située au coin de la rue des Fondateurs et rue des Églises;

**ATTENDU** l'offre de service reçue;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de l'*Atelier jaune moutarde* pour la création d'un panneau d'interprétation pour un montant de 600\$ à 800 \$, plus les taxes.

**ADOPTÉE**

2024-11-219

**4.18 - Offre de service 2025 - Services comptables SC**

**ATTENDU** l'offre de service reçue concernant la comptabilité générale de la municipalité;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de *Services comptables SC*, à raison d'environ 5h par semaine, à 67.00 \$ de l'heure.

**ADOPTÉE**

**5 - TRAVAUX PUBLICS**

2024-11-220

**5.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**

**Dossier : CJN84876**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;



**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills approuve les dépenses d'un montant de 51 266.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

## **6 - LOISIRS ET TOURISME**

**2024-11-221**

### **6.1 - Embauche des surveillants de la patinoire**

**Mme Marisol Brochu se retire.**

**ATTENDU QUE** deux des trois surveillants embauchés l'an dernier à titre de surveillant de la patinoire ont proposés leur candidature au même poste cette année;

**ATTENDU QUE** nous avons reçus deux candidatures pour agir à titre de surveillant remplaçant;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal embauche Gabriel Duclos et Olivia Boudreault à titre de surveillants de la patinoire selon les conditions fixées par le conseil;

QUE le conseil municipal embauche Théo Gosselin et Flavie Dagnault à titre de surveillants remplaçants de la patinoire selon les conditions fixées par le conseil.

**ADOPTÉE**

**Mme Marisol Brochu reprend son siège.**

**2024-11-222**

### **6.2 - Programme - Emploi été Canada 2025**

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois été Canada 2025, pour trois (3) moniteurs(trices) pour le camp de jour;

QUE Mme Alexandra Gosselin, directrice générale soit autorisée, et elle l'est par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette demande.

**ADOPTÉE**

2024-11-223

### **6.3 - Addenda - Entente intermunicipale en matière de loisir modifiée**

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale en matière de loisir est un service qui est très apprécié de nos citoyens;

**ATTENDU QUE** l'addenda proposé par la Ville de Thetford ne modifie pas l'entente actuelle pour notre municipalité;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Alexandra Gosselin et Monsieur le maire, Marquis Bédard, à signer l'addenda de l'entente intermunicipale en matière de loisir.

QUE la municipalité de Kinnear's Mills assume 100 % de la différence entre le coût d'inscription d'un résident et le coût d'inscription d'un non-résident de Thetford Mines pour tous les groupes d'âges.

**ADOPTÉE**

### **7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **8 - LÉGISLATION**

2024-11-224

### **8.1 - Adoption du règlement numéro 530 amendant le règlement numéro 264 relatif au Zonage**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement numéro 530 amendant le règlement numéro 264 relatif au Zonage, le 9 septembre dernier;

**ATTENDU** l'assemblée publique tenue le 30 septembre dernier;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement numéro 530 amendant le règlement 264 relatif au zonage, le 7 octobre dernier;

**ATTENDU** l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, publié le 15 octobre dernier;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills adopte le règlement numéro 530 amendant le règlement numéro 264 relatif au Zonage.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

**ADOPTÉE**

2024-11-225

### **8.2 - Adoption du second projet de règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats, le 7 octobre dernier;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills adopte le second projet de règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

**ADOPTÉE**

**2024-11-226**

**8.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 531 concernant la régie interne des séances**

Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, Mme Michelle Blais, conseillère, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 531 concernant la régie interne des séances soit adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement numéro 531 porte sur le déroulement des séances du conseil;

Le projet de règlement numéro 531 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

---

Mme Michelle Blais, conseillère

**9 - VARIA**

**2024-11-227**

**9.1 - À la rencontre de notre communauté - Demande de partenariat**

**ATTENDU** la demande de partenariat reçue par la fondation des organismes communautaires de la région de l'Amiante;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills ne participe pas au partenariat pour le salon "*À la rencontre de notre communauté*".

**ADOPTÉE**

**2024-11-228**

**9.2 - Opération nez rouge - Demande de partenariat**

**ATTENDU** la demande de partenariat reçue de l'organisme *Opération nez rouge*;

**ATTENDU QUE** le service offert par Opération nez rouge apporte un bénéfice direct à nos citoyens;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills octroie une aide financière au montant de 100.00 \$ à l'organisme *Opération nez rouge*.

**ADOPTÉE**

**10 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**2024-11-229**

**11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

Que la présente séance soit levée, à 20 h 14.

**ADOPTÉE**

---

Alexandra Gosselin  
Directrice générale / Greffière-Trésorière

---

Marquis Bédard  
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».